
**United Nations Group of Experts on
Geographical Names****2021 session**

New York, 3 – 7 May 2021

Item 13 of the provisional agenda ***Exonymes****Quatre types d'exonymes**

Submitted by France**

Résumé :

L'objectif du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques de réduire l'usage international des exonymes provoque en France des débats légitimes, quoique moins vifs que dans les années 1980. À cette époque, les instances toponymiques françaises travaillaient à appliquer cet objectif à des exonymes français proches des endonymes, en vue de recommandations officielles finalement publiées en 1993.

Depuis lors, l'usage a réservé des sorts différents à ces recommandations. Il tendait déjà à remplacer « Surinam » par « Suriname » et « Amman » par « Amman » avant même la recommandation officielle. Il a accepté « Tallinn » pour « Tallin », qui levait une ambiguïté de prononciation, « Lituanie » pour « Lithuanie », qui se contentait de simplifier la graphie, mais aussi « Shanghai » pour « Changhaï », qui s'éloignait pourtant du système graphique français.

Tous ces exonymes avaient en commun d'avoir été empruntés aux langues locales, et l'adoption de la forme actuelle des endonymes s'apparentait à autant de réfections analogiques. Mais l'usage forme aussi des exonymes par d'autres procédés :

- Certains prennent aussi les endonymes pour références, mais les calquent au lieu de les emprunter : « Royaume-Uni » pour « United Kingdom », « États-Unis » pour « United States », « Deux-Ponts » pour « Zweibrücken » (Allemagne) ;
- Quelques-uns se sont formés dans la langue d'usage à partir du même étymon que celui de l'endonyme : « Londres », aboutissement de l'évolution en français du latin *Londinium* comme « London » en anglais, « Lothringen », dérivé en allemand du nom de Lothaire comme « Lorraine » en français ;

* GEGN.2/2021/1

** Prepared by Pierre Jaillard (France)

- D'autres enfin n'ont de rapports ni formels ni étymologiques ni même référentiels avec les endonymes correspondants, mais s'expliquent par l'histoire : « Allemagne » pour « Deutschland », « Gallia » en grec pour « France », « rochers du Liancourt » en français pour « Dokdo » en coréen ou « Takeshima » en japonais.

Qu'ils soient exogènes à leur langue d'usage comme les emprunts et les calques, ou endogènes comme les produits d'évolutions divergentes ou de références différentes, les exonymes ne se forment en tout cas pas arbitrairement au mépris des endonymes ou des langues locales ; ils expriment des rapports historiques ou culturels aux lieux qu'ils dénomment. Toute action de normalisation doit avoir l'exigence de respecter ce patrimoine, et la sagesse de laisser à l'usage le soin d'accepter ou non ses propositions

On considère souvent les exonymes comme de simples altérations des endonymes, ce qui est souvent perçu de façon péjorative, qui conduit à les traiter avec condescendance et qui justifie une défiance à leur rencontre. Cette dévalorisation a longtemps prévalu dans les Conférences sur la normalisation des noms géographiques, particulièrement de la II^e (1972) à la VIII^e (2002), qui ont invité à en « dresser des listes » (II/28, III/18, III/19), à « éviter de nouveaux exonymes » (III/17), à « limiter leur emploi » ou à « réduire leur usage » (II/29, V/13, VIII/4) et sinon à « indiquer également les formes officielles locales » (II/29, II/31) puis à « donner préséance aux noms nationaux officiels (V/13), à « supprimer certains » exonymes (II/28), à en « réduire le nombre » (III/18, IV/20) et à « accélérer le processus » tendant à les « abolir » (II/35) !

Les Conférences ont toutefois plus ou moins expressément atténué cette hostilité aux exonymes. Il a été précisé que la normalisation visait « l'usage international » (II/31), et la limitation des exonymes s'est concentrée sur ceux « dont l'emploi suscite des problèmes internationaux » (IV/20). Ont été admis les exonymes « différant du nom officiel seulement par l'omission, l'adjonction ou l'altération de signes diacritiques ou de l'article, différant du nom officiel par la déclinaison ou la dérivation ou résultant de la traduction d'un terme générique » (III/19) et ceux qui résultent de « la conversion d'un système d'écriture à un autre » (III/14).

Plus fondamentalement, la II^e Conférence reconnaissait déjà « que certains exonymes (noms conventionnels, noms consacrés) sont des éléments vivants et vitaux de la langue », mais elle subordonnait cette reconnaissance à leur « utilité » en regrettant que certains « restent dans la langue après que leur utilité s'est estompée » (II/28). Ce sont les VIII^e et IX^e Conférences qui ont pleinement reconnue « la signification des noms géographiques pour le patrimoine et l'identité aux échelons local, régional et national » (VIII/9), puis qui ont « estimé que les toponymes relèvent bien du patrimoine culturel immatériel » au sens de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel du 17 octobre 2003 (IX/4). Un Groupe de travail sur les exonymes a alors été chargé d'élaborer « des mesures telles que la catégorisation de l'usage des exonymes, la publication de guides pour les endonymes et l'élaboration de directives préconisant une prise en compte des considérations politiques dans l'usage des exonymes » (VIII/4).

La présente communication propose ainsi une catégorisation des exonymes destinée à servir de base à des préconisations différenciées pour leur usage.

Différentes catégorisations possibles

Dans un bref article¹, Aleksandra V. Urazmetova et Julia Kh. Shamsutdinova proposent une intéressante typologie des catégorisations de noms de lieux, que nous proposons de regrouper, tout en conservant leur numérotation d'origine, selon que ces catégorisations reposent sur des caractéristiques de l'entité géographique dénommée, sur des caractéristiques du nom lui-même, ou sur des caractéristiques de la relation entre les deux.

Catégorisations fondée sur des caractéristiques de l'entité géographique dénommée :

- 1) Catégorisations selon des caractéristiques paramétriques des entités géographiques, distinguant par exemple les macrotoponymes (*France, Paris*) et les microtoponymes (*La Fourche, Le Cheval mort*) ;
- 2) Catégorisations selon des caractéristiques ontologiques des entités géographiques, distinguant par exemple les hydronymes (*Seine, Nil, Amazone*), les oronymes (*Alpes, Himalaya, cordillère des Andes*) ou les odonymes (*avenue des Champs-Élysées, Broadway*).

¹ Aleksandra V. URAZMETOVA et Julia Kh. SHAMSUTDINOVA, « Principles of place names classifications », 2017, <http://xlinguae.eu/files/XLinguae4_2017_3.pdf>.

Catégorisations fondée sur des caractéristiques du nom lui-même :

- 3) Catégorisations selon les types d'étymons, distinguant par exemple les toponymes fondés sur des noms topographiques (*massif du Mont-Blanc, State of Mississippi*), botaniques (*Les Premiers-Sapins, Big Oak Mountain*) ou zoologiques (*Bièvre, Buffalo*), des anthroponymes (*Saint-Étienne, Washington*) ou des ethnonymes (*France, Dakota*) ;
- 4) Catégorisations selon les types de formation étymologique des noms, distinguant par exemple les noms endogènes (*Moulins, Suffolk*) et les noms empruntés (*Enghien, Detroit*) ;
- 5) Catégorisations selon le degré de « motivation » des noms, distinguant les noms par exemple selon que leur signification d'origine reste claire (*Villeneuve, Oxford*) ou non (*Lyon, York*) ;
- 6) Catégorisations selon l'ancienneté des noms, distinguant par exemple les noms obsolètes (*Byzance, Constantinople, New Amsterdam*) et les noms contemporains (*Istamboul, New York*) ;
- 7) Catégorisations selon des caractéristiques formelles des noms, distinguant par exemple entre les noms simples (*Paris, Washington*) ou composés, par agglutination (*Villeneuve, Middleton*) ou non (*Saint-Étienne, New York*), etc. ;
- 9) Distinction entre les noms formés de mots de la langue courante (*Villeneuve, Riverwood*) et ceux se référant à un autre nom propre (*Saint-Étienne, Washington*).

Catégorisation fondée sur la relation entre l'entité géographique et son nom :

- 8) Distinction entre les noms polysémiques (*Paris, Little Creek*), monosémiques (*Nanterre, Dinosaur*) et imaginaires (*l'abbaye de Thélème, Queer Street*) ;
- 10) Distinction entre les toponymes proprement dits (*Paris, Rome*) et les surnoms toponymiques (*la Ville lumière, la Ville éternelle*) ;
- 11) Distinction entre les noms d'une langue désignant des lieux appartenant (*Paris, Washington*) ou non (*Londres, Pékin*) à l'aire d'extension de cette langue.

Cette dernière distinction n'apporte évidemment rien à une catégorisation des exonymes, puisqu'ils désignent par définition des lieux n'appartenant pas à l'aire d'extension de leur langue. En revanche, dans cette typologie, les types (3), (5) et (9) concernant les origines étymologiques des noms de lieux peuvent servir à leur analyse. Surtout, les catégorisations selon le mode de formation (4) concernent les contacts entre langues et paraissent donc pouvoir être particulièrement opérantes pour les exonymes.

Les modes de formation des exonymes

Les exonymes exogènes

La plupart des exonymes procèdent effectivement des endonymes correspondants.

Les exonymes empruntés proprement dits

La plupart résultent même plus précisément d'emprunts proprement dits, que ce soit de la langue locale ou d'une autre (italien *Mogadiscio*).

Or, dans la langue courante contemporaine, le fonctionnement normal de l'emprunt lexical² consiste en général à emprunter les formes locales à la fois écrite et orale, quitte à déroger à la

² Voir notamment la synthèse de Louis DEROY, *L'Emprunt linguistique*, 1956, et en particulier son chapitre X : « En règle générale, les emprunteurs s'efforcent de reproduire avec exactitude la prononciation étrangère, s'ils l'ont entendue et si elle ne leur semble pas trop rébarbative, mais les résultats sont souvent

concordance entre les deux formes dans le système graphique de la langue d'arrivée (*club, land, macho*, etc.). Cette discordance peut subsister plusieurs siècles, selon le degré de familiarité ou de prestige de la langue d'origine par rapport à la langue d'accueil, avant que l'usage fasse éventuellement converger l'une des deux formes vers l'autre. Une telle discordance entre formes écrite et orale s'observe même pour des noms de lieux français (*Saône, Sainte-Menehould, Auxerre*, etc.), notamment du fait de la conservation d'anciennes graphies régionales ou d'avance de la prononciation sur la graphie.

La recommandation internationale de ne pas créer volontairement d'exonymes (III/17) est parfaitement justifiée par l'application de ce fonctionnement de la langue courante aux noms de lieux. Toutefois, conformément à ce même fonctionnement normal de l'emprunt, la Commission nationale de toponymie-France (CNT) nuance cette recommandation en reconnaissant l'éventuelle création spontanée d'exonymes par l'usage, que la CNT entérine et officialise alors en vertu de la prééminence de l'usage. Cette prééminence peut aussi amener la création tout à fait artificielle d'exonymes quand un usage persiste après le changement d'un système officiel de translittération !

L'opération de « suppression de certains exonymes » (II/28) menée dans les années 1980 en vue de recommandations officielles finalement publiées en 1993 s'apparentait à autant de ré-emprunts ou de réfections, non pas proprement étymologiques sur la forme des endonymes correspondants à l'époque de leur emprunt, mais plutôt analogiques sur la forme actuelle de ces endonymes. Elle s'est appliquée à des exonymes empruntés aux langues locales, et elle a été validée par l'usage, qui la devançait d'ailleurs souvent dans cette voie (*Amman* > *Amman* et *Surinam* > *Suriname*, mais aussi *Changhaï* > *Shanghai*, qui s'éloignait pourtant du système graphique français) et qui a accepté d'autres recommandations (*Tallin* > *Tallinn*, qui levait une ambiguïté de prononciation, *Lithuanie* > *Lituanie*, qui se contentait de simplifier la graphie).

Les exonymes issus de calques

Une forme « adoucie » d'emprunt est le calque, appliqué surtout aux mots composés (*skyscraper* > *gratte-ciel*, *Übermensch* > *surhomme*, *cavolfiore* > *chou-fleur*, etc.). Il en va de même pour les noms de lieux dont la signification d'origine reste claire (*United Kingdom* > *Royaume-Uni*, *United States* > *États-Unis*, *Zweibrücken* > *Deux-Ponts* [Allemagne], etc.).

Ces exonymes composés de termes génériques doivent être considérés comme « résultant de la traduction d'un terme générique » au sens du GENUNG (III/19) et admis à ce titre comme conformes à ses recommandations.

Les exonymes endogènes

Mais si ces deux types d'exonymes empruntés sont exogènes, ce n'est pas le cas de tous les exonymes, ce qui ne peut être sans conséquence sur leur légitimité.

Les doublets toponymiques

Quelques exonymes sont des doublets des endonymes correspondants, provenant du même étymon qu'eux, mais ayant simplement évolué différemment dans la langue d'usage et dans la langue locale. Par exemple, l'exonyme *Londres* est l'aboutissement de l'évolution en français du latin *Londinium*, comme *London* en anglais ; l'exonyme allemand *Lothringen* (< *Lothariense regnum*) est dérivé de *Lothar*, « Lothaire », comme *Lorraine* en français (< **Lothario regnum*), à partir de suffixes latins différents³. Cette situation se distingue notamment de l'emprunt par le fait que l'éloignement des doublets empêche toute réfection analogique.

imparfaits. » « Quand c'est possible, l'emprunteur averti essaie de conserver au mieux la forme et la prononciation étrangères. » Etc.

³ Martina PITZ, « En passant par la Lorraine..., Considérations sur la genèse d'un choronyme », *Revue de linguistique romane*, tome 69, n° 273-274, Strasbourg, janvier-juin 2005, p. 97-130.

Les exonymes culturels

Enfin, les derniers exonymes n'ont pas de rapports diachroniques avec les endonymes correspondants (ni génétiques, comme les exonymes exogènes, ni étymologiques, comme les doublets), mais seulement des rapports référentiels : le français *Allemagne* et l'anglais *Germany* pour l'allemand *Deutschland*, le grec *Gallia* pour le français *France*, le français *rochers du Liancourt* pour le coréen *Dokdo* ou le japonais *Takeshima*. Ils ne s'expliquent que par l'histoire culturelle propre à leur aire linguistique, dont ils témoignent d'une façon qu'aucune préconisation internationale ne doit pouvoir mettre à mal.

Des traitements différents selon les catégories d'exonymes

Bien sûr, bien des nuances, des combinaisons ou des passerelles existent entre ces quatre types d'exonymes. On peut hésiter à qualifier de ré-emprunts ou de réfections certaines des recommandations officielles de 1993. Un exonyme composé peut être globalement calqué, mais avec une partie traduite et une partie empruntée. Des exonymes empruntés peuvent diverger dans l'usage des langues donneuse et emprunteuse jusqu'à former des doublets.

Mais qu'ils soient exogènes à leur langue d'usage comme les emprunts et les calques, ou endogènes comme les doublets et les exonymes culturels, les exonymes ne se forment en tout cas pas arbitrairement au mépris des endonymes ou des langues locales ; ils expriment des rapports diachroniques entre langues ou des rapports historiques entre des cultures et des lieux. Toute action de normalisation doit avoir l'exigence de respecter ce patrimoine, et la sagesse de laisser à l'usage le soin d'accepter ou non ses propositions.

De façon plus précise, la catégorisation des exonymes selon un critère diachronique suggère de distinguer deux régimes différents :

- les exonymes exogènes, largement majoritaires, sont logiquement appelés à suivre le fonctionnement normal de l'emprunt entre langues (emprunt proprement dit et calque), transposé de façon globalement acceptable aux noms de lieux par les recommandations que le GENUNG a émises au sujet des exonymes en général, sous réserve d'admettre que l'usage — et lui seul — peut créer de nouveaux exonymes ;
- les exonymes endogènes doivent être non seulement respectés, mais encore sauvegardés, en tant que patrimoine culturel immatériel.

Par conséquent, il est attendu du GENUNG :

- **qu'il discute le bien-fondé et l'utilité de cette catégorisation des exonymes pour la définition de leur régime ;**
- **qu'il confirme que les exonymes issus de calques sont déjà admis par les recommandations qu'il a prises au sujet des exonymes ;**
- **qu'il statue que les exonymes endogènes ne sont pas concernés par ces recommandations.**

*

* *

Four types of exonyms (Free English Version)

Exonyms are often considered as mere alterations of endonyms, which is often perceived in a pejorative way, leads to their being treated with condescension and justifies a mistrust of them. This devaluation has long prevailed in the Conferences on the Standardization of Geographical Names, particularly from the IInd (1972) to the VIIIth (2002), which have invited to "prepare lists" of them (II/28, III/18, III/19), to "avoid new exonyms" (III/17), to "limit" or to "reduce their use" (II/29, V/13, VIII/4) and if not to "show in addition the local official forms" (II/29, II/31) then to "give precedence to national official names" (V/13), to "delete" some of them (II/28), to "reduce their number" (III/18, IV/20) and to "accelerate the process" tending to "abolish" them (II/35)!

However, the Conferences have more or less expressly mitigated this hostility to exonyms. It was clarified that standardization was intended for "international use" (II/31), and the limitation of exonyms focused on those "whose use gives rise to international problems" (IV/20). Exonyms "differing from the official name only by the omission, addition or alteration of diacritics or the article, those differing from the official name by declension or derivation, those created by the translation of a generic term" (III/19) and those resulting from the "conversion from one writing system to another" (III/14) were admitted.

More fundamentally, the IInd Conference already recognized "that certain exonyms (conventional names, traditional names) form living and vital parts of languages", but it subordinated this recognition to their "need" by regretting that some of them "remain in the language after the need for them has diminished" (II/28). It was the VIIIth and IXth Conferences that fully recognized "the significance of inherited geographical names with respect to local, regional and national heritage and identity" (VIII/9), and then "recognizing that toponyms are indeed part of the intangible cultural heritage" within the meaning of the Convention for the Safeguarding of the Intangible Cultural Heritage of 17 October 2003 (IX/4). A Working Group on Exonyms was then charged with the aim of preparing "measures such as the categorizing of exonyms use, the publication of pronunciation guides for endonyms, and the formulation of guidelines ensuring a politically sensitive use of exonyms" (VIII/4).

The present paper thus proposes a categorization of exonyms intended to serve as a basis for differentiated recommendations for their use.

Different possible categorizations

In a short article⁴, Aleksandra V. Urazmetova and Julia Kh. Shamsutdinova propose an interesting typology of geographical names categorizations, which we propose to group, while keeping their original numbering, according to whether these categorizations are based on characteristics of the named geographical feature, on characteristics of the name itself, or on characteristics of the relationship between both.

Categorizations based on the characteristics of the geographical feature called :

- 1) Categorizations according to parametric characteristics of geographical features, distinguishing for example macrotoponyms (*France, Paris*) and microtoponyms (*La Fourche, Le Cheval mort*) ;
- 2) Categorizations according to ontological characteristics of geographical features, distinguishing for example hydronyms (*Seine, Nil, Amazone*), oronyms (*Alpes, Himalaya, cordillère des Andes*) and odonyms (*avenue des Champs-Élysées, Broadway*).

⁴ Aleksandra V. URAZMETOVA et Julia Kh. SHAMSUTDINOVA, « Principles of place names classifications », 2017, <http://xlinguae.eu/files/XLinguae4_2017_3.pdf>.

Categorizations based on characteristics of the name itself :

- 3) Categorizations according to the types of etymons, distinguishing for example toponyms based on topographica (*massif du Mont-Blanc, State of Mississippi*), botanical (*Les Premiers-Sapins, Big Oak Mountain*) or zoological (*Bièvre, Buffalo*) names, anthroponyms (*Saint-Étienne, Washington*) or ethnonyms (*France, Dakota*) ;
- 4) Categorizations according to the types of etymological formation of names, distinguishing for example between endogenous names (*Moulins, Suffolk*) and borrowed names (*Enghien, Detroit*) ;
- 5) Categorizations according to the degree of "motivation" of the names, distinguishing names, for example, according to whether their original meaning remains clear (*Villeneuve, Oxford*) or not (*Lyon, York*) ;
- 6) Categorizations according to the age of the names, distinguishing for example archaic names (*Byzance, Constantinople, New Amsterdam*) and contemporary names (*Istamboul, New York*) ;
- 7) Categorizations according to formal characteristics of nouns, distinguishing for example between simple (*Paris, Washington*) or compound nouns, by agglutination (*Villeneuve, Middleton*) or not (*Saint-Étienne, New York*), etc. ;
- 9) Distinction between names made up of words from everyday language (*Villeneuve, Riverwood*) and those referring to another proper name (*Saint-Étienne, Washington*).

Categorizations based on the relationship between the geographical feature and its name :

- 8) Distinction between polysemous (*Paris, Little Creek*), monosemic (*Nanterre, Dinosaur*) and imaginary (*l'abbaye de Thélème, Queer Street*) names ;
- 10) Distinction between toponyms proper (*Paris, Rome*) and toponymic nicknames (*la Ville lumière, la Ville éternelle*) ;
- 11) Distinction between the names of a language designating places belonging (*Paris, Washington*) or not (*Londres, Pékin*) to the extension area of this language.

This last distinction obviously does not contribute anything to a categorization of exonyms, since exonyms designate by definition places that do not belong to the extension area of their language. On the other hand, in this typology, types (3), (5) and (9) concerning the etymological origins of geographical names can be used for their analysis. Above all, the categorizations according to the mode of formation (4) concern the contacts between languages and thus seem to be particularly operative for exonyms.

Ways of forming exonyms

Exogenous exonyms

Most of the exonyms are actually derived from the corresponding endonyms.

Borrowed exonyms proper

Most of them are even more precisely the result of actual borrowings, whether from the local language or from another (Italian *Mogadiscio*).

However, in contemporary everyday language, the normal mechanism of lexical borrowing⁵ generally consists in borrowing both the written and oral local forms, even if it means departing from the concordance between both forms in the graphic system of the target language (*club*, *land*, *macho*, etc.). This discrepancy may last for several centuries, depending on the degree of familiarity or prestige of the original language in relation to the host language, before usage eventually converges one of the two forms to the other. Such a discrepancy between written and oral forms can even be observed for French place names (*Saône*, *Sainte-Menehould*, *Auxerre*, etc.), notably because of the conservation of old regional spellings or hysteresis of pronunciation on spelling.

The international recommendation not to create exonyms voluntarily (III/17) is perfectly justified by the application of this mechanism of everyday language to geographical names. However, in accordance with the normal mechanism of borrowing, the French Commission nationale de toponymie (CNT) qualifies this recommendation by recognizing the possible spontaneous creation of exonyms through usage, which the CNT then ratifies and formalizes by virtue of the pre-eminence of usage. This pre-eminence can also lead to a quite artificial creation of exonyms when an usage persists after the change of an official transliteration system!

The operation of "deletion" of certain exonyms (II/28) carried out in the 1980s with a view to official recommendations finally published in 1993 was similar to so many re-borrowings or restorations, not properly etymological on the form of the corresponding endonyms at the time of their borrowing, but rather analogical on the current form of these endonyms. It was applied to exonyms borrowed from local languages, and it was validated by usage, which often preceded it in this direction (*Amman* > *Amman* and *Surinam* > *Suriname*, but also *Changhai* > *Shanghai*, which nevertheless deviated from the French graphic system) and which accepted other recommendations (*Tallin* > *Tallinn*, which removed an ambiguity of pronunciation, *Lithuanie* > *Lituanie*, which merely simplified the spelling).

Exonyms from calques

A "softened" form of borrowing is the calque, applied especially to compound words (*skyscraper* > *gratte-ciel*, *Übermensch* > *surhomme*, *cavolfiore* > *chou-fleur*, etc.). The same applies to geographical names whose original meaning remains clear (*United Kingdom* > *Royaume-Uni*, *United States* > *États-Unis*, *Zweibrücken* > *Deux-Ponts* [Germany], etc.).

These exonyms composed of generic terms should be considered as "created by the translation of a generic term" in the sense of UNGEGN (III/19) and as such accepted as compliant to its recommendations.

Endogenous exonyms

But if these two types of borrowed exonyms are exogenous, this is not the case for all exonyms, which cannot be without consequence on their legitimacy.

The toponymic doublets

Some exonyms are doublets of the corresponding endonyms, coming from the same etymon as them, but having simply evolved differently in the language of use and in the local language. For example, the exonym *London* is the result of the evolution in French of the Latin *Londinium*, like *London* in English; the German exonym *Lothringen* (< *Lothariense regnum*) is derived from *Lothar*, "Lothaire", like *Lorraine* in French (< **Lothario regnum*), but from different Latin suffixes⁶. This situation is

⁵ See in particular the synthesis of Louis DEROY, *L'Emprunt linguistique*, 1956, and in particular its chapter X : "As a general rule, borrowers try to reproduce the foreign pronunciation accurately, if they have heard it and if it does not seem to them to be too boring, but the results are often imperfect." "When possible, the knowledgeable borrower tries to preserve the foreign form and pronunciation as best he can." Etc.

⁶ Martina PITZ, « En passant par la Lorraine..., Considérations sur la genèse d'un choronyme », *Revue de linguistique romane*, tome 69, n° 273-274, Strasbourg, janvier-juin 2005, p. 97-130.

distinguished from borrowing by the fact that the distance between the doublets prevents any analogical restoration.

Cultural exonyms

Finally, the last exonyms have no diachronic relationship with the corresponding endonyms (neither genetic, like exogenous exonyms, nor etymological, like doublets), but only referential relationships: French *Allemagne* and English *Germany* for German *Deutschland*, Greek *Gallia* for French *France*, French *Rochers du Liancourt* for Korean *Dokdo* or Japanese *Takeshima*. They can only be explained by the cultural history specific to their linguistic area, to which they bear witness in a way that no international recommendation should be able to undermine.

Different treatments for different categories of exonyms

Of course, many nuances, combinations or bridges exist between these four types of exonyms. One may hesitate to call some of the official recommendations of 1993 re-borrowings or restorations. A compound exonym can be globally calqued, but with a translated part and a borrowed part. Borrowed exonyms can diverge in the use of the donor and borrower languages to the point of forming doublets.

But whether they are exogenous to their language of use, such as borrowings and calques, or endogenous, such as doublets and cultural exonyms, exonyms are in any case not formed arbitrarily in disregard of endonyms or local languages; they express diachronic relations between languages or historical relations between cultures and places. Any standardization action must have the requirement to respect this heritage, and the wisdom to leave it to usage to accept or not its proposals.

More precisely, the categorization of exonyms according to a diachronic criterion suggests to distinguish two different regimes:

- exogenous exonyms, which are in the vast majority, are logically called upon to follow the normal mechanism of borrowing between languages (borrowing proper and calque), transposed in an overall acceptable manner to geographical names by the recommendations that UNGEGN has issued concerning exonyms as a whole, being admitted that usage — and usage alone — may create new exonyms;
- endogenous exonyms must not only be respected but also safeguarded as intangible cultural heritage.

Therefore, UNGEGN is expected:

- to discuss the appropriateness and usefulness of this categorization of exonyms in order to define their regime;
- to confirm that exonyms from calques are already admitted by the recommendations it has made concerning exonyms;
- to establish that endogenous exonyms are not concerned by these recommendations.

*

* *